

Droits en vigueur avant les droits
proposés dans la présente motion

Numéro tarifaire	Description	Tarif de préférence britannique		Tarif de préférence générale		Tarif de préférence britannique		Tarif de préférence générale		Tarif de préférence nationale la plus favorisée		Tarif de préférence générale		
		En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	
44544-2 (suite)	intensité nominale de plus de 510 ampères en moyenne; diodes et multiplicateurs de tension d'une intensité nominale d'au plus un ampère et d'une tension nominale d'au moins un kilovolt à compter du 1 ^{er} janvier 1984 à compter du 1 ^{er} janvier 1985 à compter du 1 ^{er} janvier 1986 à compter du 1 ^{er} janvier 1987	En fr. En fr. En fr. En fr.	9.5 p.c. 8.1 p.c. 6.8 p.c. 5.4 p.c. 4 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	25 p.c. 25 p.c. 25 p.c. 25 p.c. 25 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	10 p.c. 10 p.c. 10 p.c. 10 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	6.5 p.c. 6.5 p.c. 6.5 p.c. 6.5 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	9.5 p.c. 9.5 p.c. 9.5 p.c. 9.5 p.c.	25 p.c. 25 p.c. 25 p.c. 25 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	25 p.c. 25 p.c. 25 p.c. 25 p.c.
56400-1	Vêtements sacerdotaux; leurs pièces	10 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	6.5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
56405-1	Châles de prière, franges de châles de prière et sacs à châles de prière; leurs pièces	En fr.	En p.c.	En fr.	20 p.c.	En fr.	20 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	En fr.	20 p.c.
61105-4	Boîtes et chaussures auxquelles sont fixés des patins ou patins à roulettes; bottes et chaussures qui ont été préparées, modifiées ou conçues pour recevoir des patins ou patins à roulettes à compter du 1 ^{er} janvier 1984 à compter du 1 ^{er} janvier 1985 à compter du 1 ^{er} janvier 1986 à compter du 1 ^{er} janvier 1987	18 p.c. 18 p.c. 18 p.c. 18 p.c.	23.8 p.c. 23.4 p.c. 23.1 p.c. 22.8 p.c. 22.5 p.c.	18 p.c. 18 p.c. 18 p.c. 18 p.c.	40 p.c. 40 p.c. 40 p.c. 40 p.c. 40 p.c.	15.5 p.c. 15.5 p.c. 15 p.c. 15 p.c. 15 p.c.	18 p.c. 18 p.c. 18 p.c. 18 p.c.	23.8 p.c. 23.8 p.c. 23.8 p.c. 23.8 p.c.	15.5 p.c. 15.5 p.c. 15 p.c. 15 p.c.	18 p.c. 18 p.c. 18 p.c. 18 p.c.	23.8 p.c. 23.8 p.c. 23.8 p.c. 23.8 p.c.	40 p.c. 40 p.c. 40 p.c. 40 p.c.	— — — —	— — — —
65800-1	Films cinématographiques d'une largeur de 16 millimètres ou plus, et rubans vidéo, à l'exclusion des annonces publicitaires sur films ou rubans vidéo destinées à la télévision autres que les éléments ou parties, éditées ou non, des films cinématographiques ou rubans vidéo destinés à leur promotion à la télévision, importés par des éditeurs reconnus de films cinématographiques ou de rubans vidéo, munis de laboratoires dûment outillés pour l'édition au Canada de films ciné-	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En fr.	En p.c.	En p.c.	En fr.	En p.c.